

■ Qu'est-ce que le programme de recommandation hypothécaire?

Ce programme a été établi pour vous aider à répondre à vos besoins hypothécaires grâce à un programme de recommandation. En raison de la loi régissant les courtiers en hypothèques, Edward Jones n'est pas autorisée à fournir des solutions ou des conseils hypothécaires à nos clients. Le programme de recommandation nous permet de vous recommander à un consultant tiers qui vous aidera à répondre à vos besoins de prêts hypothécaires.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Notre convention régissant nos relations avec les tiers rémunère la société pour chaque recommandation hypothécaire ayant abouti. Des frais uniques de 500 \$ à 1 000 \$ sont versés à Edward Jones lorsque vous financez un prêt hypothécaire grâce au programme de recommandation. Après l'activation du compte, la firme reçoit des frais mensuels à hauteur de 0,8333 % du solde du compte. De temps à autre, notre fournisseur de prêts hypothécaires peut verser des commissions de marketing pour promouvoir le service.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit une partie des frais unique et une partie des frais annuels, sur la base de versements mensuels. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.